



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00257

Numéro SIREN : 489 318 428

Nom ou dénomination : A G S

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2017 sous le numéro de dépôt 4747

AGS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.500 €

**Siège Social : 17, Place de la Libération
56000 VANNES**

489 318 428 RCS VANNES

--=oOo=--

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le 11 OCT 2017

2017 B 4747

AFFECTATION DU RESULTAT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

L'assemblée générale statuant sur l'emploi du **déficit** net de l'exercice s'élevant à **12.520,52 €** décide de l'affecter à la « **Réserve Générale** » qui passera de **21.283,31 €** à **8.762,79 €**

Il ne sera distribué aucun dividende pour l'exercice.

En application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons, qu'au cours des trois derniers exercices, nous n'avons procédé à aucune distribution.

--=oOo=--



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGS</u>										Néant ☐ *								
Adresse de l'entreprise <u>17 PLACE DE LA LIBERATION 56000 VANNES</u>										Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes								
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>4</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td></tr> </table>												4	8	9	3	1	8	4
4	8	9	3	1	8	4	2	8										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>		1	2	Le 11 OCT 2017		
1	2																	
1	2																	

				201734747		Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr> </table>		3	1	1	2	0	1	6
3	1	1	2	0	1	6								
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	7 600	030	7 600								
	Immobilisations financières * (1)		040		042									
	Total I (5)		044	7 600	048	7 600								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	5 650	052		5 650						
		Marchandises *		060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	16 305	070		16 305							
		Autres * (3)	072	9 331	074		9 331							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	24 918	086		24 918							
	Charges constatées d'avance *		092	727	094		727							
Total II		096	56 931	098		56 931								
Total général (I+II)				110	64 531	112	7 600	56 931						

PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		7 500	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126		750	
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131		132	21 283
	Report à nouveau					134			
	Résultat de l'exercice					136		(12 521)	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142		17 013	
Provisions pour risques et charges					Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		31	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		4 080	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	15 235	172	35 807
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176		39 918		
Total général (I + II + III)					180		56 931		

RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	251
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 750

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AGS		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018
						Exercice N clos le 13/11/2012, 01/16/1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens Services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
			217		218	58 507	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	1 500
	Production immobilisée *					221	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	60 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	20 018
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(270)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	23 017
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 581
	Rémunérations du personnel *					250	22 074
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 667
	Dotations aux amortissements *					251	152
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SARL AGS</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	6 616	462	251	464	251	466	6 616												
	Autres immobilisations corporelles	470	984	472		474		476	984												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	7 600	492	251	494	251	496	7 600												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	6 513	552	152	554	49	556	6 616												
	Autres immobilisations corporelles	560	984	562		564		566	984												
TOTAL		570	7 497	572	152	574	49	576	7 600												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1	251	49	201	3 750	3 549																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578 251	580 49	582 201	584 3 750	586 3 549	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	591	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)						591															
TOTAL					596 3 549	585	597	599													

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AGS</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		630		634		636																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours		640		630		644		646																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666																																																																																																																										
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	9 041	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																											
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																											
Déficits reportables			984	9 041	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																														
Déficits de l'exercice			860	13 811	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter			870	22 852	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																											
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374	13 114																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	7 839																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL AGS

17 PLACE DE LA LIBERATION

56000 VANNES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

édité le 10/05/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 56 931,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 12 520,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 7 600 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 600	251	251	7 600
Immobilisations financières				
TOTAL	7 600	251	251	7 600

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 600 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 497	152	49	7 600
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	7 497	152	49	7 600

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	6 616	6 616	0	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et info	984	984	0	3 ans
TOTAL	7 600	7 600	0	

3.2 - Etat des créances = 26 363 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	26 363	26 363	
TOTAL	26 363	26 363	

3.3 - Charges constatées d'avance = 727 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,00	7 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,00	7 500

4.2 - Etat des dettes = 39 918 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	31	31		
Dettes financières diverses	15 235	15 235		
Fournisseurs	4 080	4 080		
Dettes fiscales & sociales	14 201	14 201		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 371	6 371		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	39 918	39 918		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 870 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	31
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 345
Dettes fiscales & sociales	495
Autres dettes	
TOTAL	2 870

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 58 507 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	58 507	100,00 %
TOTAL	58 507	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 727 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	727
CCA LIXXBAIL 01/01-23/01	151
CCA AXA VEH 01/01-31/03	159
CCA AXA VEH 01/01-28/02	101
CCA ABT COYOTE 2017	120
CCA LAPOSTE MOB 01/01-09/01	5
CCA ABT COYOTE 1/1/17-28/11/18	191
TOTAL	727

8.2 - Charges à payer = 2 870 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	31
Int courus a payer	31
CAP COT JAZZ PRO 12/2016	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 345
Fournisseurs - factures non parvenues	2 345
CAP DEPOT CPTES FIDECIL	144
CAP ABT ORANGE 201/12-31/12	13
CAP HONO BILAN FIDECIL	423
CAP COYOTE 2013+2014+2015	672
CAP ORANGE 2014+2015	654
CAP FNP BUCEREP	320
CAP FNP FEU VERT	119
Dettes fiscales et sociales :	495
Charges sociales a payer	151
CAP TAXE APPRENT 2016	151
Etat charges a payer	344
CAP CFE 2016 ERAGNY	344
TOTAL	2 870

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDECIL, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL AGS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2016 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	56 931
Chiffre d'affaires hors taxes	58 507
Résultat net de l'exercice (perte)	-12 521

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDECIL
Fait à ARGENTEUIL le 10/05/2017